



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle des mariages de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2024.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Max FREY - Philippe BELTRANDO - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :
Jean-Nicolas BECUE

PROCURATIONS : Diane LAMOTTE à Pierre-Yves CHABAUD - Viviane NAUDIN à Marina HOCQUET - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN à Martine DALLEST - Alain TARRINI à Cyril BOSSELUT - Evelyne DOMANICO à Claude PIGNOL - Jérôme ORGEAS à Jocelyne BONTOUX.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_08_2024

**Objet : Adhésion de la commune au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique
PACTE 2023-2028**

Rapporteur : Marjorie MINUTOLO

Au cœur de la Méditerranée, la Provence et les Bouches-du-Rhône font partie des régions les plus touchées par le changement climatique.

Avec une hausse des températures maximales estivales de 2,5° en 60 ans, une accélération des épisodes de canicule ces 20 dernières années, des épisodes méditerranéens de plus en plus violents et fréquents et des précipitations en diminution, le climat a déjà changé.

Les défis sont immenses : la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent les enjeux majeurs des prochaines décennies.

Canicule, inondations, sécheresse, incendies, dégradation de la biodiversité, le changement climatique impacte profondément notre territoire et constitue une préoccupation majeure partagée par les Provençaux.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône lance le Plan d'Accélération pour la transition écologique (Pacte). Un engagement inédit qui fait du Département le principal allié des communes pour opérer des changements profonds en faveur de la transition environnementale sur le territoire.

Ce nouveau plan permettra au Département d'investir massivement (100 millions d'euros chaque année) aux côtés des communes pour financer des projets concrets et innovants à travers six engagements fort :

- Réduire notre consommation et produire notre propre énergie
- Restaurer le cycle de l'eau et préserver la ressource
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur
- Préserver les espaces naturels sensibles et la biodiversité
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission
- Restaure le lien être l'Homme et la Nature

De nouvelles aides concrètes pour les communes sont proposées pour mettre le cap face à l'urgence climatique :

- Dans le cadre de son aide aux communes, le Département met en place une nouvelle aide pour le déploiement du photovoltaïque dans les villes et villages des Bouches-du-Rhône. Ainsi la collectivité va financer, à hauteur de 30 %, l'installation d'équipements photovoltaïques sur les bâtiments et équipements publics des communes
- Produire des énergies propres : Pour accélérer la transition énergétique du territoire, le Département va créer une société publique locale des énergies renouvelables (SPL) avec les communes et les intercommunalités. Via cet outil, il s'agit d'optimiser l'exploitation des bâtiments publics de l'ensemble du territoire.
- Le Département propose une aide exceptionnelle à partir de 2024 pour permettre aux communes de réaliser des économies d'eau. Cette aide financera notamment la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie, l'installation de système d'arrosage intelligents et de circuits fermés pour les fontaines, etc.
- Le Département va utiliser ses terrains et ceux de la Métropole pour planter des arbres et des essences adaptés au climat méditerranéen et ainsi répondre aux besoins de végétalisation des communes dans leurs projets de verdissement de l'espace public.

VU l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 33/2021 du 26 mai 2021 donnant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

CONSIDÉRANT qu'il est de notre responsabilité d'agir ensemble pour construire un territoire plus sobre et respectueux du vivant, d'accompagner les évolutions profondes et nécessaires de nos comportements individuels et collectifs,

CONSIDÉRANT que le Plan d'Accélération pour la Transition Écologique – PACTE – traduit notre engagement collectif pour construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la commune au dispositif, en signant la charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 8 avril 2024.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20240419-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024



Le Maire,


Marc DEL GRAZIA